



REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
 Département des finances
Office du personnel de l'Etat

Service d'évaluation des fonctions

DEFINITION DE FONCTION-TYPE

Date d'établissement	Date de révision	Date de mise en application
1.7.1975		1.7.1975

1. Dénomination de la fonction	Secrétaire 3	Code fonction	5.01.014
2. But de la fonction			
Assurer le secrétariat d'un chef/d'une cheffe hiérarchique; éventuellement, prendre la correspondance d'une autre personne; établir et maintenir les communications entre le supérieur hiérarchique et des collaborateurs divers.			
3. Description de la fonction			
La fonction implique notamment :			
<ul style="list-style-type: none"> - les mêmes tâches que celles décrites dans la fonction de "secrétaire 1"; - l'activité est autonome et s'exerce dans plusieurs domaines hétérogènes; - les liaisons sont très complexes et principalement orientées vers l'extérieur du service. 			
4. Exigences de la fonction			
Avoir une formation du niveau de 3 ans d'école secondaire supérieure complétée par des connaissances spécifiques étendues à plusieurs domaines d'activités hétérogènes.			
Expérience dans le domaine des relations humaines.			

Critères	Formation professionnelle	Expérience professionnelle	Efforts intellectuels	Efforts physiques	Responsabilité	Classification
Niveaux	G	D	G	A	F	Cl. max. 12
Points	26	13	36	5	32	Total 112